

Télécommunications: réseaux transeuropéens, orientations (rév. décision 1336/97/CE annexe I)

2001/0296(COD) - 17/06/2002 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission retient les amendements du Parlement européen qui visent à : - faire référence à la résolution du Conseil sur la sécurité de l'information et des réseaux, - clarifier le champ d'application de l'action, - fixer des dates pour un rapport sur l'application du programme et pour une proposition de modification des orientations, - relativiser la contribution du programme à ses objectifs, - préciser que le programme n'est pas limité au soutien de l'activité commerciale et rectifier les critères applicables aux services transeuropéens, - clarifier les exigences relatives à la participation au programme, - clarifier les considérations relatives aux personnes handicapées et aux nouvelles technologies, - clarifier les applications dans les domaines du gouvernement électronique et de l'administration électronique, - clarifier la justification du soutien aux applications dans le domaine de la santé, - renforcer le caractère secondaire des actions supplémentaires de soutien et de coordination.